


**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 04/04/2018
Reçu en préfecture le 04/04/2018
Affiché le 
ID : 033-253306310-20180328-2018_02_031-DE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 11
Nbre de suffrages exprimés : 11

Votes : Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix huit, le vingt-huit mars

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame De ROFFIGNAC en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 14 mars 2018

Etaient Présents : Mmes AUCOUTURIER - De ROFFIGNAC - GOT - GUILLEN - HERAUD- MONSEIGNE - PIASECKI - MM. CORSAN - DELAUNAY - PLISSON - RENARD

Délibération N°2018-02-031: Concession de service pour l'organisation de la desserte du phare de Cordouan : Autorisation de signer une convention d'honoraires avec Parme Avocats pour une assistance juridique

*Considérant le travail déjà effectué par Parme Avocats depuis mars 2016 sur le projet de mise en place d'une concession de services pour l'organisation de la desserte du phare de Cordouan ;
Considérant la nécessité de bénéficier d'un accompagnement administratif et juridique pendant la procédure de consultation et jusqu'à la notification des contrats*

Le Comité Syndical décide à l'unanimité, après en avoir débattu :

Article 1. d'autoriser Madame la Présidente à signer avec le cabinet Parme Avocats une convention d'honoraires pour un accompagnement administratif et juridique à la passation des contrats de concession de services pour la desserte du phare de Cordouan pour un montant de 20 880 € TTC ;

Article 2. de prélever les crédits à l'article 617 du budget annexe Cordouan 2018 ;

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis, le 28 mars 2018

La Présidente


Françoise De Roffignac
Présidente du Comité Syndical